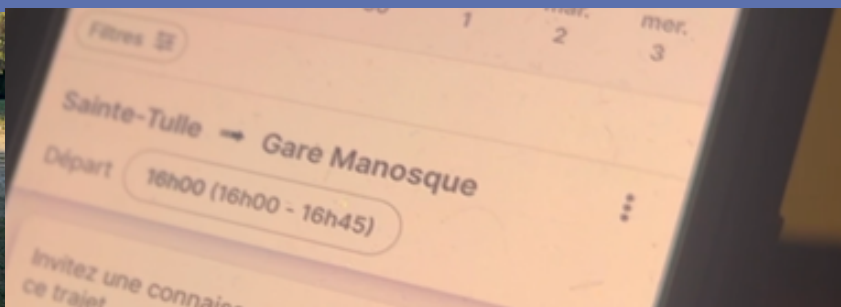


POUR UNE MOBILITÉ RÉGIONALE DURABLE, SOUTENABLE ET INCLUSIVE



QUELS SONT LES ACTEURS CONCERNÉS PAR UNE POLITIQUE TERRITORIALE DES MOBILITÉS ?

- les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les EPCI du territoire (Durance Luberon Verdon Agglomération, Provence Alpes Agglomération). Les communautés de communes n'ont pas souhaité disposer de la compétence mobilité mais bénéficient pour certaines de délégations de la part de la Région)



- les gestionnaires de voirie et d'espaces publics :

- le Département, les communes ainsi que les gestionnaires du réseau routier national (DIRMED et Escota-Vinci Autoroutes) ;
- Les sociétés commerciales de services de transports : SNCF, Chemins de Fer de Provence, transporteurs

QUELS SONT LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le transport génère 28 % des émissions de gaz à effets de serre, et le transport routier 62 % des émissions d'oxydes d'azote (NOX).

Pour autant, avec plus de 6,5 millions de déplacements quotidiens, la mobilité est en enjeu essentiel pour l'attractivité et la compétitivité du territoire. L'action publique vise donc à développer le report modal des voyageurs et des marchandises du mode routier vers les modes dits « massifiés » (transports en commun, fret ferroviaire et fluvial) ou les modes actifs (vélo, marche), afin de :

- ✓ réduire la congestion routière et les nuisances associées (pollution de l'air, bruit), tout en renforçant l'accessibilité aux services, à l'emploi en visant un report modal vers une mobilité massifiée et décarbonée.
- ✓ inscrire le territoire dans les trajectoires régionales de décarbonation, (plan de transformation écologique et énergétique en PACA) notamment pour prioriser les investissements structurants ;
- ✓ renforcer la résilience du système de transport face aux effets du changement climatique.

QUELS SONT LES OUTILS À DISPOSITION DES ÉLUS ?

- la planification à travers les documents stratégiques et opérationnels (PDM, COM, PCAET, ..) ;
- l'aménagement de l'espace public en faveur des modes actifs et des transports collectifs (requalification de voirie, sécurisation des itinéraires) ;
- l'organisation de services de mobilité, par les AOM, pour répondre aux besoins locaux (ex : contrat opérationnel de mobilité - COM) ;
- la mobilisation du foncier et de l'urbanisme pour rapprocher habitat, emploi et services ;
- la coordination avec les autres collectivités et partenaires pour garantir la cohérence des actions à l'échelle du territoire.



QUEL EST LE RÔLE DE LA DREAL AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE ?

- Participation au financement des projets du territoire (ferroviaire, transport collectifs, modes doux, fret, passages à niveau etc.) ;
- Instruction des dossiers pour les demandes de financement ;
- Animation des acteurs du territoire pour décliner les politiques publiques sur le territoire régional ;
- Implication technique dans les groupes de travail thématiques
- Contribution à la cohérence régionale dans l'application des politiques publiques (décarbonation, interface aménagement/transport, appui aux communes peu denses via des appels à projets dédiés



GLOSSAIRE

AAP : appel à projets

AMI : appel à manifestation d'intérêt

Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

COM : contrat opérationnel de mobilité

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

ORT : Observatoire Régional des Transports

PCAET : Plan Climat - Air - Energie territorial

PDM : plan de mobilité

PEM : Pôle d'Échange Multimodal

SERM : Services express régionaux métropolitains

TCSP : Transports collectifs en site propre

QUELLES SONT LES AIDES POSSIBLES DE L'ÉTAT ?

- **Contrat de plan État Région (CPER)** : il finance par exemple les travaux sur la RN 85 (desserte de Digne) et la sécurisation des passages à niveau (secteurs de Manosque et de La Brillanne). Des subventions peuvent être sollicitées pour la réalisation des véloroutes du schéma régional.
- **Fonds vert 2026** via la mesure « mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses » :
 - 2 projets « covoiturage » ont bénéficié d'une subvention depuis 2023 (Durance Luberon Verdon Agglomération et Provence Alpes Agglomération) pour un montant de 34 k€.
 - 3 projets « mobilité en zones peu denses » ont bénéficié d'une subvention depuis 2024 (CC Alpes-Provence-Verdon, CC Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon, commune d'Allons) pour un montant de 159 k€.

→ **Fonds gérés par la préfecture : FNADT et DSIL**

→ **Plan d'investissement Avenir Montagne : ANCT**

Exemple de linéaires d'infrastructures multimodales financées par l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence

	Linéaire total de projets financé (km)
Voirie ferroviaire (Étoile de Veynes – branche sud)	76
Aménagements cyclables	16



POUR ALLER PLUS LOIN, DES LIENS UTILES :

→ **ORT** :

<https://www.ort-paca.fr/>

→ **Cerema** :

<https://www.cerema.fr/fr>

→ **France mobilité** :

<https://www.francemobilites.fr/>

→ **Plateforme aide territoire** :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

→ **ADEME**

<https://www.ademe.fr/>

→ **Banque des territoires** :

<https://www.banquedesterritoires.fr/>

LES AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS :

- Le conseil régional
- Les aides d'autres collectivités territoriales
- l'ADEME : L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- La Banque des territoires
- l'ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires



Site internet de la DREAL

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/transport-routiers-et-vehicules-r3187.html>



stim.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Transports, Infrastructures et Mobilités